

COMITÉ EXÉCUTIF**RÉSOLUTION 2019-5-CEX-R-27*****Modification de la Politique sur la sécurité et la gestion des ressources informationnelles de l'Université du Québec***

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2019-5-CEX tenue le 29 mai 2019.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU la résolution 2016-9-CEX-R-37 du Comité exécutif, en date du 14 décembre 2016, concernant l'adoption de la *Politique sur la sécurité et la gestion des ressources informationnelles* de l'Université du Québec;

VU la décision de l'Université du Québec d'instaurer de nouvelles pratiques pour la sécurité informatique qui touchent la gestion des comptes Office 365;

VU la nécessité d'apporter des changements à la *Politique sur la sécurité et la gestion des ressources informationnelles* de l'Université du Québec afin de la rendre conforme aux nouvelles pratiques pour la sécurité informatique;

VU le projet de *Politique sur la sécurité et la gestion des ressources informationnelles* de l'Université du Québec;

Sur la proposition de Mme Annie Desrochers,
appuyée par M. Jean-Pierre Ouellet,

IL EST RÉSOLU :

D'approuver les changements apportés à la *Politique sur la sécurité et la gestion des ressources informationnelles* de l'Université du Québec, et ce, conformément au projet de modification joint à l'avis d'inscription.

ADOPTÉE

Le secrétaire général par intérim,



Martin Hudon